

PROCES VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL D'HAMELET du 16 juin 2025

Date de convocation : 10/06/2025

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt-cinq, **seize juin**, à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrick PETIT, Maire.

Etaient présents : PETIT Patrick, DEVILLERS Jean-Louis, BRAY Daniel, BOULANGER Fanny, EBENRETT Frédéric, HENNEQUIN Aurélie, PAYEN Teddy

Etaient excusés : CAZE Jimmy

Etaient absents : HERBET Caroline, FROISSART Henri-Nicolas, LEFEBVRE Alexandre

Secrétaire de séance : HENNEQUIN Aurélie

Ordre du jour

DE25018 - Devis déplacement passage pour piéton

DE25019 - Convention mise en place 4 feux récompense

DE25020 - Subvention et plan de financement pour la mise en place des 4 feux récompense

Questions diverses.

La séance est ouverte à 18H30,

Appel nominatif des conseillers, il est constaté que le quorum est atteint

Mme HENNEQUIN Aurélie est désignée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 21 mai 2025 sera approuvé à la prochaine réunion.

DE25018 - Devis déplacement passage pour piéton

Le Maire expose :

Suite à la délibération DE24032 validant le projet de quatre feux récompenses, le département, afin de valider notre projet, demande le déplacement d'un passage pour piétons dans la rue François Deroussen. Après avoir contacté plusieurs entreprises, un seul devis nous est parvenu :

LHOTELLIER : 5 550€ HT

Un ajout de 660€HT a été ajouté sur le devis pour de l'enrobé qui aurait dû être fait depuis quelques années dans cette même rue.

Le devis est donc de 6 210€HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le devis
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Madame Hennequin demande quel passage piéton doit être déplacé. Monsieur le Maire explique que c'est celui à la sortie d'Hamelet. Madame Hennequin reprend que le devis correspond donc à l'effacement du passage actuel et la mise en place du nouveau. Monsieur le Maire reprend que le plus coûteux est de bouger les bordures de trottoirs. Il explique qu'il a aussi demandé à gratter le passage pour piéton car la peinture par-dessus ne tient pas. Monsieur le Maire va regarder si la CCVS peut participer à l'enrobé du trottoir ajouté car c'est une route départementale. Monsieur Ebenrett demande si c'est bien plus de 5 000€ pour juste déplacer un passage pour piéton. Monsieur le Maire lui confirme et précise qu'ils vont enlever les trottoirs, les rabaisser et faire de l'enrobé. Madame Boulanger demande le tarif pour l'enrobé devant sa construction. Monsieur le Maire indique que ce projet est repoussé. Madame Hennequin demande si son trottoir bateau existe. Monsieur le Maire reprend que le projet est repoussé car le mur n'est pas construit et que si c'est fait maintenant, ce ne sera pas net. Madame Boulanger comprend mais voudrait que le Maire lui promette que ce sera fait au cas où une autre équipe est en place. Monsieur le Maire reprend qu'il ne peut pas promettre pour les autres. Madame Hennequin précise que c'est à la charge des résidents de faire les bateaux et que c'est la commune qui veut bien le faire pour les habitants. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de bateaux à refaire mais uniquement le trottoir car il est défoncé. Madame Hennequin demande si tout ne peut pas être fait en même temps, comme ils sont voisins. Madame Boulanger explique que le trottoir de ses voisins est fait, c'est uniquement leur entrée. Elle poursuit que le problème est qu'elle n'a pas encore fait son seuil de portail. Monsieur le Maire reprend qu'il faut qu'elle n'oublie pas de faire un seuil d'entrée plus haut. Madame Boulanger confirme mais ne sait pas à qui s'adresser pour ne pas payer trop cher. Monsieur le Maire lui indique qu'il peut lui proposer un maçon. Madame Boulanger reprend qu'elle va se débrouiller. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas d'urgence et que si c'est fait en 2026, elle pourra refaire la demande.

Monsieur Ebenrett demande si les enrobés des poteaux sont terminés dans le village. Monsieur le Maire lui confirme. Monsieur Ebenrett poursuit qu'au niveau du poteau au bout de la rue Albert Laignel, il n'y a pas d'enrobé, juste des cailloux au pied. Il ajoute que devant la Résidence Emilie, il y a des enrobés aux pieds des poteaux qui n'ont pas été faits également. Monsieur le Maire indique qu'ils ont dû oublier et va reprendre contact avec eux pour leur préciser. Monsieur Ebenrett précise que ce n'est pas dangereux mais un petit accident pourrait arriver. Madame Boulanger précise qu'on pourrait s'y tordre la cheville. Monsieur le Maire précise qu'il n'était pas au courant. Il poursuit que c'est peut-être un poteau qui devait être retiré plus tard et qu'ils ont dû oublié mais il va les contacter pour voir avec eux directement. Monsieur Ebenrett reprend qu'il faudra également contacter les télécoms pour qu'ils retirent les 2 poteaux en ferraille et les 3 poteaux en bois rue AFN qui sont là depuis un bon moment. Monsieur Ebenrett demande si on peut les passer dans les amendes de police. Monsieur le Maire ne pense pas mais va vérifier.

DE25019 – Convention mise en place 4 feux récompense

M. Le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par Territoire d'Energie Somme relatif à la pose de 4 points lumineux dans le secteur de la commune suivant :

→ Eclairage public Rue François Deroussen (D71) (Mise en place de 4 feux récompenses)

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 29 845.00 euros TTC.

Si le conseil accepte, il sera établi en Territoire d'Energie Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par TE Somme (20% du coût HT des travaux, la TVA et les frais de maîtrise d'œuvre) : 11 045.00€
- Contribution de la Commune : 18 800.00€
- **TOTAL TTC : 29 845.00€**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'adopter le projet présenté par Territoire d'Energie Somme,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 18 800.00 euros.

Monsieur le Maire explique que le devis validé à l'origine était plus élevé donc le déplacement du passage pour piéton passe dedans. Madame Hennequin demande si le passage pour piéton va pouvoir être fait rapidement. Monsieur le Maire explique qu'ils attendent après le devis signé. Madame Hennequin indique que ça pourrait être donc fait la semaine prochaine ou dans quinze jours. Elle poursuit en demandant le délai pour la mise en place des feux récompenses. Monsieur le Maire précise qu'il a eu un appel du responsable de la TE80 qui lui a indiqué que les feux étaient en commande donc ça devrait être fait assez rapidement.

DE25020 - Subvention et plan de financement pour la mise en place des 4 feux récompense

M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à examiner le sujet suivant :

Suite à la délibération DE25019 validant la convention TE80 pour la mise en place de quatre feux récompenses, Monsieur le Maire propose d'effectuer des demandes de subvention selon le plan de financement ci-dessous :

Total HT de l'opération : 23 500€

		Subvention attendue	Taux
DEPARTEMENT	Amende de police	4 700€	20%
DEPARTEMENT	Fond d'appui aux communes	7 755€	33%
TE80	Fond de concours	6 345€	27%
MAITRE D'OUVRAGE	Autofinancement	4 700€	20%
TOTAL		23 500€	100%

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à demander toutes les subventions correspondantes et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Monsieur le Maire précise que le reste à charge de la commune serait de 4 700€ à la condition que toutes les subventions soient accordées. Il ajoute qu'au niveau du Département, le quota est loin d'avoir été atteint donc il ne devrait pas y avoir de problème, tout comme les amendes de police. Madame Hennequin précise avoir vu qu'à Vaux sur Somme, un feu a été installé et que c'est surprenant. Monsieur le Maire indique qu'il a été mis pour que les bus ralentissent. Monsieur Ebenrett explique que le feu passe au rouge dès que la vitesse dépasse les 50km/h. Madame Hennequin ajoute que cela dépend de la réglementation, si la vitesse est limitée à 30km/h, le feu passera au rouge au-dessus de 30.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a trouvé un nouveau spectacle cabaret pour le goûter des aînés qui aura donc lieu le samedi 6 décembre à partir de 14h30. Après le spectacle, si l'ambiance est là, les danseuses les feront danser. La prestation est à 1 300€TTC, comme le spectacle de l'an dernier. Madame Boulanger demande le nom de la compagnie. Monsieur le Maire reprend le devis pour lui donner le nom et montre à l'assemblée la fiche de présentation. Madame Boulanger demande d'où ils viennent. Monsieur le Maire précise qu'ils sont du Pas de Calais. Madame Hennequin lit aux élus la présentation. Elle poursuit en demandant l'heure du goûter et si ce sera des mignardises sucrées et salées comme l'an passé. Monsieur le Maire reprend que ce sera à la même heure que d'habitude, à 14h30 avec un goûter équivalent. Il précise que les artistes ne demandent pas de repas. Madame Hennequin précise qu'il y avait eu une remarque l'an passé sur le goûter. Monsieur le Maire confirme et précise que les aînés préféreraient des mignardises sucrées plutôt que moitié salées et moitié sucrées. Madame Hennequin demande s'ils auront également la valisette en cadeau de fin d'année. Monsieur le Maire précise qu'ils ont, comme l'an passé, le choix entre la valisette ou le bon de 25€ au restaurant de Bonnay. Madame Hennequin demande si les aînés ayant choisi le bon restaurant l'an dernier l'ont tous utilisé, ce qui lui est confirmé. Monsieur le Maire ajoute que ça leur fait un petit bon d'achat et beaucoup ont fait un restaurant en famille. Monsieur Payen précise que le restaurant de Bonnay va peut-être changer de propriétaire, une confirmation avec le restaurant sera effectuée le lendemain pour s'assurer que les bons pourront être commandés pour Noël. Madame Boulanger précise que le restaurant est à vendre mais depuis quelques temps déjà et Monsieur Ebenrett ajoute qu'il n'est pas vendu pour le moment et continue l'activité tant qu'il n'y aura pas de repreneur.
- Monsieur le Maire demande aux élus qui sera présent le 14 juillet. Il explique avoir fait des devis pour une après-midi récréative mais il faut du monde pour surveiller. Madame Hennequin demande si un concours de pétanque est organisé cette année ou quelque chose d'organisé par le comité des fêtes. Monsieur le Maire précise que le comité n'organise rien pour le 14 juillet cette année. Madame Boulanger demande si ce ne serait pas possible d'organiser un cochon grillé. Monsieur le Maire précise que ce serait à en parler et qu'il faut bien l'organiser au moins six mois à l'avance. Madame Hennequin répond que c'est prévu mais qu'elle souhaiterait parler après de la fête de la moisson. Madame Boulanger

- reprend qu'elle ne savait pas que c'était déjà prévu pour la fête de la moisson. Madame Hennequin ajoute que cela ferait double emploi et qu'au 14 juillet, il n'y aura peut-être pas suffisamment de monde de disponible. Monsieur le Maire ajoute qu'effectivement, au 14 juillet, c'est les vacances et qu'il n'y a pas grand monde. Monsieur le Maire reprend qu'au vue du peu de conseillers qui seront disponibles, l'après-midi récréative ne pourra avoir lieu. Madame Boulanger demande si le concours de pêche aura lieu, Monsieur le Maire lui indique que non. Madame Boulanger reprend que c'est dommage pour les jeunes qui aiment pêcher et qui n'ont pas le permis. Monsieur le Maire reprend que cette année, uniquement pour le 14 juillet, il avait vu avec le président de la fédération de pêche pour qu'il n'y ait pas besoin du permis de pêche pour ce concours mais le président de l'association ne veut pas en organiser cette année. Madame Hennequin ajoute que c'est sûrement dû à un manque de bras. Monsieur le Maire ajoute qu'il y a eu beaucoup moins de participants depuis que la fédération de pêche a imposé le permis de pêche pour les concours. Monsieur le Maire ajoute que de plus, l'étang est fermé et ne communique pas avec les autres eaux. Monsieur Devillers remarque que le conseil n'est pas libre de faire ce qu'il veut des étangs. Madame Hennequin fait remarquer que les étangs n'appartiennent pas à la commune mais à la fédération de pêche. Monsieur le Maire reprend que les étangs appartiennent bien à la commune. Monsieur Ebenrett ajoute qu'il serait normal d'avoir un droit de regard au moins pour une journée. Monsieur Devillers ajoute que tout ce qui compte c'est l'argent et de vendre des cartes. Monsieur Devillers reprend qu'il y avait beaucoup de monde qui venait. Monsieur le Maire confirme et qu'il y avait beaucoup d'enfants mais cela remonte à quelques années. Madame Hennequin reprend que cette année, il n'y aura que la commémoration. Monsieur le Maire ajoute qu'il y aura quand même le lunch, comme d'habitude. Il indique que s'il y a du monde, rien n'empêche de prendre les jeux de boule et de jouer tout le monde ensemble mais sans concours. Madame Hennequin fait remarquer que le concours a été annulé l'an passé par manque de participants. Monsieur Payen explique que l'an passé, les inscriptions avaient été lancées tard comme le comité a été refait tard, ce qui était compliqué et explique le peu d'inscriptions. Madame Hennequin demande s'il y aura uniquement la commémoration et un vin d'honneur. Monsieur le Maire confirme et ajoute qu'il y aura le lunch de d'habitude. Madame Hennequin demande s'il faut prévoir des petits fours. Madame Boulanger demande si c'est le traiteur de Corbie qui s'occupe du lunch comme tous les ans, ce que lui confirme le Maire. Madame Boulanger demande s'il y aura aussi les portes drapeaux, ce que lui confirme également le Maire. Monsieur le Maire ajoute que le lunch amène un peu plus de monde à la cérémonie.
- Monsieur le Maire explique qu'il va devoir donner son avis au SISCO lors de la réunion qui se tiendra le lendemain sur un accueil pour les enfants le mercredi. Il explique que la majorité des élus ne veulent pas de cet accueil à cause du coût. Il demande l'avis des élus, sachant qu'il faudrait ajouter environ 15 000€ à la participation du SISCO qui s'élève à ce jour à plus de 50 000€. Monsieur Bray fait remarquer que d'un côté, ils ont retiré l'école mais pour payer, ils reviennent les chercher. Monsieur le Maire explique qu'au départ, il n'était pas pour également mais après réflexion, il faudrait faire participer les familles

sachant qu'une partie leur sera reversée par la CAF. Madame Hennequin demande si c'est bien l'accueil du mercredi que proposerait l'UFCV, ce qui lui est confirmé. Madame Boulanger demande si c'est 15 000€ juste pour la commune d'Hamelet, Monsieur Ebenrett poursuit qu'il y a bien une participation pour chaque commune. Monsieur le Maire reprend que c'est 15 000€ pour Hamelet et à peu près la même chose par commune. Il poursuit que ça fait presque un tiers supplémentaire par commune. Monsieur le Maire indique que c'est déjà une grosse somme qui est donné au SISCO et que sans participation des familles qui seront remboursées par la CAF, le projet sera difficile. Madame Hennequin explique qu'il y aura forcément une participation des familles et que les 15 000€ seront en plus. Monsieur Bray précise que vis-à-vis de la classe qu'on perd, il n'est pas en accord pour donner encore de l'argent au SISCO. Madame Boulanger demande combien paieraient les autres communes. Monsieur le Maire explique que c'est proportionnel. Madame Boulanger fait remarquer que Hamelet paie la part la plus importante et pourtant la classe a été fermée. Monsieur le Maire reprend qu'il souhaite recueillir leurs avis car le sujet va être abordé le lendemain. Madame Hennequin reprend les chiffres et explique les montants par commune avec les parts en fonction du nombre d'habitants et du nombre d'enfants. Madame Hennequin explique qu'il faut aussi savoir ce que les élus souhaitent faire de la classe, proposer un accueil le mercredi, proposer un autre mode de garde ou autre. Monsieur le Maire explique qu'il faut attendre d'avoir le retour du recours administratif avant de prendre une décision. Madame Hennequin demande où en est le recours administratif et la lettre envoyée au Préfet. Monsieur le Maire explique que le Sous-Préfet a lu la lettre mais il n'a pas de nouvelles du Préfet pour le moment. Il poursuit qu'il a de nouveau eu contact avec la dame qui aimerait installer une crèche sur Hamelet. Madame Hennequin demande s'il y aurait suffisamment de mètre carré. Monsieur le Maire reprend qu'avec la classe et la bibliothèque, il y en aurait suffisamment. Il ajoute qu'elle paierait une location sous forme de bail. Madame Hennequin demande comment ça se passerait pour les travaux. Monsieur le Maire explique que soit elle fait les travaux et la location sera moins élevée ou la mairie se charge des travaux pour avoir une pleine location sachant que le montant des travaux ne devrait pas être très élevé. Il poursuit qu'il y aurait surtout des cloisons à modifier. Madame Hennequin fait remarquer qu'il y a des normes à respecter et qu'il faut l'accord de la PMI et de la CAF. Monsieur Devillers ajoute qu'il faut une douche et une petite chambre. Madame Hennequin reprend que tout dépend du nombre d'enfants et demande au Maire combien d'enfants comportait le projet. Monsieur le Maire reprend que le projet comportait 12 à 15 enfants. Madame Boulanger ajoute qu'il faut penser que le bâtiment devra être chauffé l'hiver. Madame Hennequin explique que les charges seront supportées par la responsable de la crèche. Monsieur le Maire ajoute que comme c'est une entreprise, la commune aura des retombées fiscales. Madame Hennequin ajoute que la commune est en zone de revitalisation rurale donc elle aurait un abattement sur ses bénéfices, ce qui peut être intéressant pour les créateurs d'entreprise. Madame Hennequin ajoute qu'elle a déjà ouvert une crèche à Ribemont et qu'il faut en avoir 2 ou 3 pour que ça devienne rentable. Monsieur le Maire reprend qu'elle est en train de préparer une crèche à Ribemont et

voudrait en avoir 3 à gérer et qu'elle est intéressée par Hamelet car c'est à proximité de Corbie et Fouillooy. Madame Hennequin ajoute que par l'intermédiaire de ses collègues, elle a su que c'était quelqu'un de professionnel. Madame Hennequin reprend que selon elle il faut proposer quelque chose et ne pas laisser le bâtiment vide et qu'Hamelet doit rester attractif pour les familles. Monsieur le Maire est d'accord avec cette idée. Il ajoute qu'il pourra y avoir également un projet de commerce, si c'est à vendre. Madame Hennequin indique que ce sera dans un second temps.

- Madame Hennequin voudrait aborder le sujet de la fête de la moisson. Elle explique avoir participé à la réunion du comité des fêtes qui organise la fête de la moisson fin août, le samedi 23 août car initialement cela devait être un dimanche mais en réfléchissant tous ensemble, le samedi a été décidé en semi nocturne, 15h/22h dans le champ le long de la rue AFN. Elle explique que l'idée serait un marché avec des exposants artisanaux, proposition de jeux de campagne comme lancé de ballots, courses de sacs, typique de la campagne. Elle poursuit qu'il y aurait une buvette et une restauration, idéalement un cochon de lait ou un jambon à la broche sur réservation. Madame Hennequin demande si les élus auraient des contacts pour un cochon de lait. Madame Boulanger propose un boucher sur Villers Bretonneux. Elle poursuit qu'il y aura également quelques animaux, moutons, chevaux pour renforcer le côté champêtre. Elle ajoute que pour la fin de soirée, un artificier de la commune de Villers Bretonneux, administré d'Hamelet, s'est porté volontaire pour cet évènement et propose, avec sa technicité, de monter le feu d'artifices, de proposer un devis et de le tirer avec son équipe et de s'occuper des démarches administratives mais ça a un budget. Elle ajoute que comme le comité des fêtes porte déjà tout l'évènement, et que la commune voudrait depuis un moment proposer un feu d'artifice, elle demande quel budget pourrait disposer la commune. Elle poursuit qu'il peut faire un feu à 500€ comme à 4 000€ et donne en exemple le feu de Villers Bretonneux qui a pour budget 4 000€ pour 15 minutes. Elle explique qu'il n'achète pas de pack préparé, il met tout bout à bout et il n'y aura pas de musique mais il y aurait la fanfare de Longueau qui viendra jouer en même temps que le feu. Elle poursuit que le feu d'artifice aura lieu sur les hauteurs, avant le petit bois et comme c'est dégagé, cela permettrait de monter haut. Madame Hennequin demande si la commune a un budget de 2000€ ou 1500€. Elle ajoute que le comité des fêtes n'était pas fermé à participer mais il faut que ça reste rentable pour eux et comme la commune ne fait rien au 14 juillet, elle peut s'associer au comité des fêtes. Elle explique qu'au niveau du courant, ils vont se reprendre sur l'éclairage public. Elle ajoute qu'il y a la question budget mais demande également, niveau investissement si des élus seraient disponibles et auraient envie de donner un coup de main. Monsieur Ebenrett fait remarquer qu'il faut également voir le temps ce jour-là. Madame Hennequin reprend en demandant aux élus s'ils seraient favorables pour le feu d'artifice, si les finances le permettent quel montant. Les élus sont favorables pour le feu. Madame Hennequin reprend pour savoir le montant mais précise qu'à moins de 1000€, il n'y aura pas grand-chose. Monsieur le Maire précise qu'à Le Hamel pour 500€, ils ont réussi à faire un beau feu d'artifice d'une dizaine de minutes et que c'est déjà bien. Madame Hennequin fait remarquer que 10 minutes pour

500€, ça paraît peu probable. Monsieur le Maire reprend que tout dépend de la fréquence où ils sont envoyés. Madame Hennequin reprend que le tout est qu'il ait un budget et il fera au mieux. Elle ajoute qu'avec une fanfare c'est peut-être moins dynamique qu'avec une musique. Monsieur le Maire précise qu'il va regarder le budget et redira rapidement. Madame Hennequin redemande qui sera disponible pour donner un coup de main. Monsieur le Maire précise que les pêcheurs seront également présents pour donner un coup de main. Madame Hennequin précise que dans les associations et même dans les conseils municipaux, il manque toujours des bras. Monsieur le Maire confirme que c'est partout, tout le monde a des idées mais des bras, il n'y en a pas.

- Monsieur Devillers explique que ses voisins font la fête tous les week-ends et cela devient difficile car c'est du matin jusqu'au soir. Il poursuit qu'il ne peut pas manger dehors au calme car c'est des grands ricanements et qu'une fois le repas terminé, ils brûlent les restes dans le barbecue.
- Madame Boulanger indique qu'elle a refait un devis pour les plaques de Suzanne Potet. Contrairement à l'ancien devis, les images seraient incrustées dans la plaque et avec des lettres jaunes le devis est de 607.90€ TTC ou avec des lettres blanches pour 532.28€TTC. Elle fait passer les images représentatives aux élus avec le texte que le petit fils de Madame Potet voudrait voir inscrit et ajoute qu'il faudrait qu'elle voie avec la descendance de Monsieur Albert Laignel pour savoir ce qu'eux souhaiteraient voir écrit et s'ils auraient une photo. Monsieur le Maire demande un troisième devis. Madame Hennequin indique à Madame Boulanger d'envoyer le modèle et d'en demander un devis pour éviter de se déplacer. Monsieur le Maire précise qu'il faut le faire mais qu'il ne faut pas faire à l'un et pas à l'autre. Madame Boulanger reprend que ces personnes sont des résistants et ont donné leur vie pour qu'on soit libre et qu'il ne faut pas les oublier. Monsieur le Maire fait remarquer qu'il n'y a qu'un modèle pour le devis. Madame Boulanger explique que le devis pour la seconde plaque sera presque le même sauf qu'il y aura moins de ligne donc ce sera moins cher. Madame Hennequin demande si le montage est compris dans le devis ou c'est à eux de les monter. Monsieur Payen précise qu'il ferait demander si les plaques sont, au minimum, percées pour ne pas les abîmer en le faisant eux même. Monsieur Ebenrett indique qu'il pense que les plaques sont percées et qu'il faut percer le mur pour les fixer. Madame Hennequin indique que la gravure et les trous sont inclus dans le devis. Monsieur le Maire indique qu'il faut que ce soit bien scellé. Madame Hennequin indique avoir une préférence pour les lettres en doré. Madame Hennequin demande dans quel budget ça irait. Monsieur le Maire précise que ce n'est pas prévu pour cette année. Madame Hennequin précise que Madame Boulanger en avait parlé. Monsieur le Maire précise que c'était après que le budget soit préparé. Madame Boulanger reprend qu'elle en avait discuté mais que les personnes qui ont fait le budget n'ont pas pensé à sa proposition. Elle reprend qu'elle est d'accord pour le feu d'artifice mais qu'il ne faut pas oublier le reste. Madame Hennequin demande si un transfert d'argent ne serait pas possible. Monsieur le Maire explique qu'il n'y a pas d'argent prévu dans l'article et que pour piocher dans un autre compte, il faut être sûr qu'il reste quelque chose. Madame Boulanger demande dans quoi va être pioché l'argent

CM 2025-04

pour le feu d'artifice. Monsieur le Maire explique qu'on ne va pas piocher, on va vérifier s'il reste quelque chose dans le compte fête et cérémonie. Madame Hennequin demande si c'est le compte pour les commémorations où vont les gerbes. Monsieur le Maire explique que les plaques sont de l'investissement et qu'il faut donc payer tout ce qui a été voté et voir ce qu'il reste ensuite avant de bouger de l'argent. Madame Boulanger demande si la TVA pourra être récupérée, ce qui lui est confirmée. Monsieur le Maire précise que l'année suivante la TVA sera récupérée mais pas à hauteur de 20%. Madame Hennequin précise qu'il faut débloquer 1 000€ au plus. Madame Boulanger précise qu'il y aura moins de texte pour Albert Laignel donc ce sera moins cher car le descendant de Suzanne Potet a souhaité préciser l'endroit où ils sont morts, car ce sont des endroits emblématiques. Monsieur le Maire précise qu'il faut aussi demander l'autorisation aux descendants d'Albert Laignel. Madame Boulanger s'occupe de demander cette autorisation.

La séance est levée à 19h40.

Le Maire,

Patrick PETIT

Le secrétaire de séance,

Aurélie HENNEQUIN

